



COMPTE RENDU DU CVS

01 Septembre 2025

Présent.e.s

Jessyca DAMBACH, Représentante des bénéficiaires
Denise JAUTZY, Représentante des familles
Marie-France PRUNEAU, Représentante des bénévoles
Anais TEL, Représentante des salariés AJ
Mélanie LIO, Représentante des salariés SAMSAH
Théo PRUNEAU, Secrétaire CVS
Thérèse LODEL, Directrice AFTC Alsace

Absent.e.s excusé.e.s

Nelly ROUGIE, Représentante des bénéficiaires
Marie Elisabeth OTT, Représentante des bénéficiaires

Ouverture de la séance à 16h09

Lecture de l'ordre du jour

1. Approbation du dernier CR CVS

Validé à l'unanimité

2. Questions remontés au CVS

Point stores baies vitrées AJ

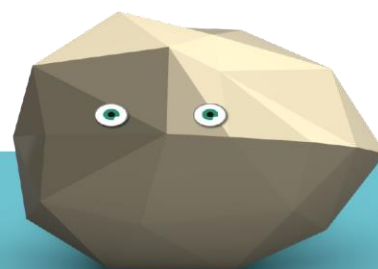
La société qui a installé les stores il y a quelques années n'est plus joignable.
Les autres sociétés proposent de changer le dispositif et refusent de réparer un matériel qu'elles n'ont pas installés
Thérèse et Théo continuent à chercher

Ancienne fontaine AJ

Les planches de bois continuent à pourrir. Théo a contacté l'UGECAM ce printemps 2025 a relancé en juin, et aout, et va encore relancer.

Noms de l'AJ et du SAMSAH

En attente du prochain Conseil d'Administration (CA) de l'association qui devra valider les propositions faites par les bénéficiaires. Si c'est le cas, le Compte Rendu du CA sera envoyé à la CeA pour lancer les démarches administratives





Bâtiment AJ

Extérieur

Rappel que l'AFTC Alsace n'est pas propriétaire de la bâtisse. Les travaux dépendront donc de ce que la CEA accepte d'investir dans le bâtiment

Intérieur

2 choses

- L'AJ est le lieu de vie des bénéficiaires, il est demandé que ce soit eux qui s'occupent du petit entretien pour que tout le monde se responsabilise et sorte d'un fonctionnement « consommateur »
- Les bénéficiaires demandent un coup de frais sur les murs mais Thérèse rappelle que nombreux sont ceux qui ne font pas attention au bâtiment et l'abiment (ateliers peintures, non-respect du matériel personnes en fauteuil qui frottent les murs alors qu'ils savent manier leur fauteuil).

Absence de Dimitri

Beaucoup de bénéficiaires remontent que son absence de longue durée impacte fortement l'organisation et les activités

Dimitri est absent pour maladie et personne ne remet en cause la raison de son absence. Cependant, les absences de Dimitri sont de courtes durées et dans ce cadre il est difficile de remplacer.

La direction rappelle que les professionnels du SAMSAH sont venus en renfort de l'équipe de l'AJ pour que les bénéficiaires soient en sécurité et que l'établissement puisse fonctionner le mieux possible.

2

Transports

Retour positif des bénéficiaires concernant les chauffeurs : aidants, vigilants à la sécurité, souriants, professionnels, ponctuels.

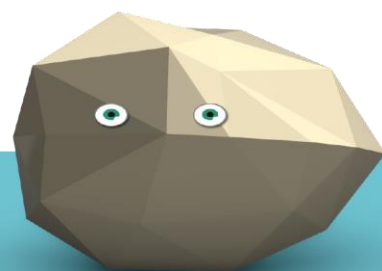
La seule petite chose concerne les changements de tournées. Théo reprendra contact avec le responsable pour voir comment revoir cette organisation.

Théo réexplique le nouveau système de facturation du transport avec la PCH transport et renvoie au mail envoyé aux bénéficiaires / familles / mandataires judiciaire en date du 21/07/2025

« Bonjour à toutes et tous,

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, l'Accueil de Jour permet aux bénéficiaires résidents de l'Eurométropole de bénéficier d'un service de transport les cherchant et les ramenant à domicile.

Nous avons récemment changé de prestataire afin d'améliorer la qualité de service et répondre aux attentes des bénéficiaires (cf. nombreuses plaintes remontées au CVS concernant l'ancien prestataire de transport)





A ce jour, la prestation annuelle représente un montant de 70 000€ par an. L'Accueil de Jour bénéficie d'un fond de 40 000€ par an afin de couvrir les frais de transport.

L'association se retrouve à devoir engager 30 000 € sur ses fonds propres afin de pouvoir assurer la continuité de ce transport des bénéficiaires de l'Accueil de Jour. La situation n'étant pas viable sur le long terme, de nombreux échanges avec la Collectivité européenne d'Alsace nous ont conduit à trouver une solution : chaque bénéficiaire de l'Accueil de Jour bénéficiant du transport pourra faire une demande à la MDPH pour bénéficier d'une PCH (prestation de compensation du handicap) transport d'un montant de 200€ par mois, uniquement réservée aux déplacements liés à la situation de handicap.

L'Accueil de Jour facturera ensuite une partie du coût du transport aux bénéficiaires profitant du service. Le montant du trajet sera unique et commun à tous les bénéficiaires. Nous veillerons à ce que les 200€ mensuels ne soient pas dépassés afin de ne pas impacter le budget de chacun de nos bénéficiaires

Les bénéficiaires suivis par le SAMSAH seront accompagnés par leurs référents pour réaliser les dossiers de demande MDPH. Pour les bénéficiaires n'étant pas suivi par le SAMSAH, je me chargerai de faire la démarche avec chacun d'entre eux

Les dossiers doivent tous être déposés par l'Accueil de Jour à la MDPH avant la dernière semaine du mois d'Août 2025.

Je reste à votre entière disposition si vous avez des questions et je vous invite à ne pas hésiter à solliciter le CVS sur ce sujet, qui se réunira le Lundi 1^{er} Septembre 2025.

En vous souhaitant bonne réception de cette information et une excellente journée »

Seuil de porte

Retours positifs depuis l'installation du nouveau seuil de porte pour les personnes à mobilité réduite.

Activité side-car

Activité proposée par la coopé en Juin aux bénéficiaires de l'AJ. Nombreux retours positifs de la part des bénéficiaires. Un grand merci aux bénévoles de la coopé !

3. Divers

RAS

Clôture de la séance à 17h07

Prochaine réunion CVS le **01 Décembre à 16h00 au SAMSAH**

